

Zeitschrift: Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard

Band: 21 (1892)

Rubrik: Finances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1892 1891
Report 314 2098 262 1983

Ateliers des dépôts de locomotives.

Chefs-ouvriers	3	1
Serruriers, tourneurs, forgerons, ferblantiers, menuisiers et surveillant de machine fixe	30	36
Mancœuvres	6	5
Apprentis	9	8
	— 362 —	312

6. Usine à gaz.

Contre-maître	1	1
Ouvriers	4	3
	— 5 —	4
<i>Total</i>	2465	2299

Récapitulation.

	1892		1891
Nombre des fonctionnaires et employés de l'exploitation	1351, soit par kilom. de ligne 5,08		1325, soit par kilom. de ligne 4,98
Nombre des journaliers	1114, " " " " " 4,18		974, " " " " " 3,66
<i>Total</i>	2465, soit par kilom. de ligne 9,26		2299, soit par kilom. de ligne 8,64

V. Finances.

Bilan annuel. Depuis notre dernier rapport de gestion les chiffres respectifs du *capital-subventions* se montant à fr. 119,000,000. —
et du *capital-actions* se montant à fr. 45,000,000. —
n'ont pas varié.

Le second versement de 50 % = fr. 5,000,000. — sur la III^e émission d'actions sera effectué le 1^{er} janvier 1894, de sorte qu'à cette date le capital-actions de 50 millions de francs sera intégralement versé.

Durant l'exercice écoulé, le *capital-obligations* a subi les modifications suivantes :

a. *Obligations 5 %*: situation au 31 décembre 1891 fr. 4,090,500. —

Le 1^{er} avril 1892 ont été remboursées les obligations de la II^e hypothèque, soit fr. 1,393,000. —
dénoncées pour cette date.

A reporter	fr. 1,393,000. —	fr. 4,090,500. —
------------	------------------	------------------

	Report fr. 1,393,000. —	fr. 4,090,500. —
Le Consortium nous a envoyé de plus pour la conversion	„ 1,559,000. —	
(val. nom.) d'obligations de l'emprunt du Monte Ceneri		„ 2,952,000. —

Au 31 décembre il restait donc en circulation pour d'obligations de cet emprunt. fr. 1,138,500. —

b. Obligations 4 %: situation au 31 décembre 1891 fr. 90,273,000. —
 auxquels il faut ajouter les „ 4,000,000. —
 que, suivant notre rapport de gestion de 1891, nous avons cédé al pari au Consortium pour la prise ferme au 2 janvier 1892.

Ensuite nous avons remis à celui-ci au cours conventionnel de 90 1/4 % des obligations 4 % pour la valeur nominale de „ 3,271,000. —
 en échange d'obligations 5 % remboursées et converties au montant de fr. 97,544,000. —

fr. 2,952,000, plus une petite somme pour arrondir.

D'autre part on a remboursé le 31 décembre pour d'obligations sorties au tirage; ainsi donc il se trouvait en circulation à ce moment un chiffre nominal de fr. 97,384,000. —
 en obligations 4 %.

Cette somme de	fr. 97,384,000. —	
majorée du montant remboursé d'après le bilan	„ 1,355,000. —	
et du reliquat encore disponible	„ 1,261,000. —	
représente le chiffre total de l'emprunt de 4 %, soit	<u>fr. 100,000,000. —</u>	

Nous ferons remarquer que la convention avec le Consortium pour la conversion de nos emprunts 5 % a expiré le 31 décembre 1892, date à laquelle cette opération se trouvait accomplie, ainsi qu'il est dit plus haut, sauf pour la somme fr. 1,138,500. — d'obligations de la ligne du Monte Ceneri qui ne peuvent être dénoncées au remboursement que pour le 1^{er} octobre 1894.

Le total des *capitaux versés, subventions et actions*, ainsi que des emprunts 5 et 4 % s'élevait à la fin de 1892 à fr. 262,522,500. —
 dont il a été *dépensé* jusqu'ici:

pour chemin de fer et installations fixes	fr. 212,161,805. 05	
„ matériel roulant	„ 12,500,893. 85	
„ mobilier et utensiles	<u>„ 1,627,929. 83</u>	
total pour le compte de construction	fr. 226,290,628. 73	
pour pertes de cours sur actions	„ 2,970,150. —	
„ „ „ „ „ obligations, après déduction des fr. 1,355,000 amortis	„ 15,388,339. 05	
„ les travaux ci-après, inachevés à la clôture de l'exercice:		
embranchements Lucerne-Immensee et Zoug-Goldau	fr. 381,590. 63	
double voie Erstfeld-Biasca	„ 12,857,248. 32	
correction du Tessin	<u>„ 112,078. 64</u>	
A reporter	fr. 13,350,917. 59	fr. 244,649,117. 78 fr. 262,522,500. —

Report	fr. 13,350,917. 59	fr. 244,649,117. 78	fr. 262,522,500. —
diverses constructions	„ 993,426. 72	„ 14,344,344. 31	„ 258,993,462. 09
reste: capital de construction disponible			fr. 3,529,037. 91
auxquels il faut ajouter le fonds de construction			„ 1,114,902. 25
formé du tiers des intérêts accumulés depuis 1882			
total du capital de construction disponible			fr. 4,643,940. 16

dont fr. 2,997,655. 99 pour valeur des biens-fonds, approvisionnements de matériaux et de pièces de réserve.

Par suite de la conversion successive des obligations 5%, la somme des dépenses à amortir, soit pertes de cours, etc., s'est accrue en 1892 de fr. 326,306. 12 et se montait à la fin de l'exercice à fr. 17,195,755. 36 dont il a été amorti:

par remboursement d'obligations 4% de 1884 à 1892	fr. 1,355,000. —	
par le fonds d'amortissement alimenté jusqu'à fin 1891	„ 350,592. 61	
par la quote d'amortissement pour 1892 fixée aux termes de l'art. 3 de la convention avec le Conseil fédéral sur la détermination du fonds de construction, soit	„ 101,823. 70	„ 1,807,416. 31
de sorte qu'il reste encore à amortir		fr. 15,388,339. 05

Les effets et valeurs de la Compagnie accusaient fin décembre 1892 la situation ci-dessous:

Etat des effets et valeurs au 31 Décembre 1892.

Valeur nominale	%	Nomenclature des titres.	Valeur au 31 décembre 1892 figurant au bilan		
			Cours	Fr.	C.
Fr. 40,000		Actions de la Société des Sources de Brunnen . . .	100	40,000	—
L. 150,000		„ „ „ Compagnie de Navigation du Lac Majeur	110	165,000	—
Fr. 100,000	4	Obligations de la Banque centrale suisse	100	100,000	—
„ 25,000	5	„ „ „ Société du ch. d. f. du Monte-Generoso } (emprunt spécial sur l'hôtel) }	60	15,000	—
„ 100,000	4	„ de la Navigazione Generale Italiana . . .	79	79,000	—
„ 25,000	4 1/2	„ du chemin de fer Nord-Milano	100	25,000	—
„ 356,000	6	Bons-or des chemins de fer Méridionaux italiens . .	103	366,680	—
„ 50,000	4	Obligations des chemins de fer Siciliens	82	41,000	—
„ 124,500	4	„ de la Ville de Rome	81	100,845	—
L. 246,000	4	„ „ „ „ „ Milan	84	206,640	—
		A reporter		1,139,165	—

Etat des effets et valeurs au 31 Décembre 1892.

Valeur nominale.	o/o	Nomenclature des titres.	Valeur au 31 décembre 1892 figurant au bilan		
			Cours	Fr.	C.
		Report		Fr. 1,139,165	—
Fr. 150,000		Actions de la Société lucernoise de construction . .	100	150,000	—
„ 200,000	3 1/2	Hypothèques de la Société lucernoise de construction	100	200,000	—
„ 200,000	4	Obligations de la Banque de Lucerne	100	200,000	—
„ 100,000	4	„ „ „ Société anonyme Leu & Cie. à Zürich	100	100,000	—
„ 1,438,000	4	„ du Gothard	100	1,438,000	—
„ 250,000	4	„ „ Central Suisse	100	250,000	—
„ 4,000	4	„ „ Nord-Est Suisse	100	4,000	—
„ 100,000	4	„ „ l'Ouest Suisse	100	100,000	—
„ 250,000	3 1/2	„ des ch. d. f. du Jura, avec garantie de l'Etat	97	242,500	—
„ 300,000	3	Rente fédérale	93	279,000	—
„ 92,000	3 1/2	Obligations de l'emprunt fédéral de 1888	100	92,000	—
„ 100,000	3 1/2	„ „ „ „ 1889	100	100,000	—
„ 250,000	3 1/2	„ du Canton de Berne	98	245,000	—
„ 100,000	3 1/2	„ „ „ „ Soleure	96	96,000	—
„ 60,000	3 1/2	„ „ „ „ Zoug	100	60,000	—
„ 100,000	3 3/4	„ „ „ „ St-Gall	100	100,000	—
„ 50,000	3 3/4	„ de la Commune bourgeoise de Zofingue	100	50,000	—
„ 88,000	3 1/2	„ de la Ville de Lucerne	95	83,600	—
„ 400,000	4	„ „ „ „ „ „	100	400,000	—
„ 10,000	4	„ „ „ Société d'éclairage électrique à Airolo	100	10,000	—
„ 7,500	4	„ „ „ „ „ „ „ „ Faido	100	7,500	—
„ 181,500	4	Cédules hypothécaires de la Banque nationale d'Italie	94	170,610	—
„ 300,000	4 1/2	Obligations de la Société de Navigation du Lac Majeur	100	300,000	—
„ 250,000	4 1/2	„ du chemin de fer Nord-Milano	100	250,000	—
„ 527,000	3	„ des chemins de fer Italiens, avec garantie de l'Etat	55	289,850	—
„ 1,700,000	3	„ des chemins de fer Méridionaux italiens	58	986,000	—
Mk.100,000	3	Emprunt de l'Empire allemand	85 123. 50	104,975	—
„ 200,000	3 1/2	„ „ „ „	100 123. 50	247,000	—
„ 100,000	3 1/2	Consolidés prussiens	100 123. 50	123,500	—
„ 194,000	3 1/2	Emprunt suédois	94 123. 50	225,214	60
Kr. 71,000	3 1/2	„ danois (1 Krone = 1 1/8 Mark)	94 123. 50	92,726	90
				8,136,641	50

Le compte des *biens-fonds* s'est réduit en 1892 de fr. 409. 50 par suite du transfert au compte de construction de 315 m² de la propriété „Hof Mamalucco“ à Mappo, parcelle nécessaire pour la construction de la nouvelle station de Gordola-Val Verzasca; fin décembre 1892, le compte accusait une situation de fr. 187,155. 79.

Le compte des *approvisionnements de matériaux et pièces de réserve* ne nous suggère aucune remarque spéciale.

Le compte des *débiteurs divers* contient les positions suivantes:

1. Créances sur Administrations étrangères:		
créances auprès de certains services de transport		fr. 69,609. 14
2. Créances sur divers comptes de notre Administration:		
avances aux stations et à certaines divisions	fr. 21,874. 67	
arriérés des bureaux expéditeurs	„ 695,284. 29	
compte pour divers	„ 326,145. 75	
soldes des comptes „ateliers et usine à gaz“	„ 6,270. 78	
solde du compte „approvisionnements de denrées alimentaires“	„ 28,701. 52	
dernier versement non effectué sur une action de la II ^e émission	„ 250. —	„ 1,078,527. 01
		<hr/> fr. 1,148,136. 15

Parmi les positions du passif du bilan, qui méritent d'être spécifiées, nous citerons en premier lieu les *titres et coupons échus* se chiffrant par fr. 2,147,784. 50, somme qui se compose des montants ci-dessous:

fr. 1,969,589. 50	coupons d'actions et d'obligations,
„ 22,195. —	bons de jouissance des actions pour la part aux économies réalisées dans la construction du tunnel du St-Gothard,
„ 125,000. —	obligations 4 % Lit. A et B, sorties au tirage,
„ 22,000. —	„ 5 % de la IV ^e série,
„ 9,000. —	„ 5 % II ^e hypothèque série A.

Nous mentionnerons ensuite les *créanciers divers* pour la somme de fr. 577,631. 41 qui comprend:

fr. 10,183. 75	créances de banques,
„ 426,252. 56	„ „ certains services de transport,
„ 12,313. 41	„ des caisses de prévoyance,
„ 128,881. 69	reliquat de la prime d'un million réalisée sur la III ^e émission d'actions.

Le *fonds de renouvellement* qui s'élevait le 1^{er} janvier 1892 à fr. 4,999,024. 77 s'est accru durant l'exercice des versements ordinaires prescrits par l'art. 17 des statuts, savoir:

4 % du produit brut des transports par chemin de fer en 1892 se montant à fr. 13,851,411. 09	fr. 554,056. 44	
fr. 1000 par kilomètre du réseau	„ 240,444. —	
intérêts du capital au 1 ^{er} janvier 1892	„ 206,391. 38	„ 1,000,891. 82
	A reporter	<hr/> fr. 5,999,916. 59

Report fr. 5,999,916. 59

Il a été prélevé de ce fonds suivant les dispositions statutaires :

pour réfection de la superstructure	fr. 470,632. 75		
„ renouvellement du matériel d'exploitation	„ 111,164. 56		
	fr. 581,797. 31		
moins: le produit de la vente de vieux matériel d'infrastructure	fr. 167,452. 33		
et de vieux matériel d'ex- ploitation	„ 9,730. 10	„ 177,182. 43	„ 404,614. 88
		Situation au 31 décembre 1892	fr. 5,595,301. 71
		Situation au 31 décembre 1891	„ 4,999,024. 77
		Augmentation au 1 ^{er} janvier 1893	fr. 596,276. 94

Le *fonds de réserve pour cas extraordinaires*, qui se montait le 1^{er} janvier 1892 à fr. 2,000,000. — a été alimenté en 1892 d'une somme de „ 286,370. 62 représentant la bonification fournie par le Consortium suivant le décompte du bénéfice réalisé par la conversion des obligations 5 % en emprunt 4 % et conformément à la convention des 21/22 octobre 1883 (voir page 59)

fr. 2,286,370. 62

D'autre part il a été prélevé sur le fonds de réserve une somme de „ 84,492. 61 c'est-à-dire l'indemnité (quote-part du Gothard au premier décompte) fournie au Jura-Simplon du fait des catastrophes de Mœnchenstein et Zollikofen aux termes de la convention du 5 septembre 1885 (voir page 37)

Situation au 31 décembre 1892 fr. 2,201,878. 01

soit donc une augmentation de fr. 201,878. 01.

Relativement à la suppression du *fonds d'amortissement*, nous devons vous faire les communications suivantes :

Dans notre rapport sur l'exercice 1884, nous avons énuméré les points essentiels de la convention conclue le 8 avril 1885 avec le Conseil fédéral au sujet de la détermination du compte de construction de la Compagnie du Gothard. Il y a lieu de rappeler que les pourparlers dont il s'agit avaient été provoqués par la loi fédérale sur la *comptabilité des compagnies de chemins de fer*

Quant à l'amortissement, l'art. 3 entre autres contient la prescription suivante :

„L'amortissement de ces sommes s'effectuera de cette façon qu'en utilisant une fraction des „excédents annuels de recettes, ou bien on payera la dette d'obligations jusqu'à concurrence d'un „montant équivalant aux dites sommes ou bien, s'il n'en est point ainsi, on créera un fonds d'amor- „tissement correspondant.“

Jusqu'ici notre comptabilité était établie en stricte conformité de cette disposition. Au bilan de 1891 figurent pour les exercices de 1884 à 1891 inclusivement huit remboursements d'obligations 4 % formant le total de fr. 1,195,000. — et de plus un fonds d'amortissement de fr. 350,592. 61. Comme on sait, l'amortissement n'avait pu être réglé d'une manière uniforme, parce que le plan, élaboré en 1884 déjà, pour le remboursement et le tirage de notre emprunt de 100 millions, ne

nous permettait pas d'affecter aux remboursements des dix premières années des sommes aussi élevées que ne le réclamait le Conseil fédéral pour l'amortissement.

En date du 31 mai 1892, le Département des chemins de fer nous écrivit ce qui suit:

„La situation du fonds d'amortissement (fr. 350,592. 61) qui, aux termes de l'art. 2, chiffre 2 „du procès-verbal des négociations relatives à la détermination du compte de construction, devrait „à proprement parler être défalquée des dépenses à amortir, afin que celles-ci, à teneur de la „convention, disparaissent de l'actif du bilan, doit tout au moins être ajoutée au solde actif du „compte de capital, d'où il s'ensuit que désormais les versements au fonds d'amortissement ne doivent „plus être colloqués aux dépenses du compte de capital.“

Dans notre réponse du 8 juin, nous avons invoqué l'art. 3 susmentionné, en ajoutant toutefois que bien qu'ayant rempli nos engagements en conformité de la convention, nous étions néanmoins disposés à examiner la nouvelle proposition.

Cette étude nous a permis de reconnaître qu'il nous était possible de déférer à la demande du Département des chemins de fer, en conséquence de quoi nous avons soumis au Conseil fédéral le texte d'un supplément au procès-verbal du 8 avril 1885; ce supplément a la teneur suivante:

„A la suite d'un nouvel accord intervenu entre le Département fédéral des chemins de fer „et la Direction de la Compagnie du Gothard, le 4^e alinéa de l'art. 3 est remplacé par la dispo- „sition ci-après:

„L'amortissement de ces sommes s'effectuera de cette façon qu'en utilisant une fraction des „excédents annuels de recettes, ou bien on payera la dette d'obligations jusqu'à concurrence d'un „montant équivalant aux dites sommes, ou bien on créera un fonds spécial d'amortissement, ou bien „encore on augmentera autrement l'actif social d'une manière correspondante.“

Le Conseil fédéral a approuvé ce supplément, demeurant entendu que dans le bilan de 1892 le fonds d'amortissement (fr. 350,592. 61) alimenté jusqu'à la fin de 1891 sera défalqué des dépenses à amortir.

En vertu de cet arrangement, les dépenses à amortir seront donc diminuées du montant qui formait jusqu'ici le fonds d'amortissement et désormais on indiquera à côté des quotes d'amortissement pour le remboursement de l'emprunt 4 % les sommes d'amortissement fixées par la convention avec le Conseil fédéral; conséquemment le fonds d'amortissement doit disparaître du passif du bilan et sera ajouté au solde actif du compte de capital. Par suite il faut également changer la rédaction de la lettre b, chiffre 6 des dépenses du compte de profits et pertes ainsi que de la lettre b, chiffre 3 des recettes du compte de capital, comme aussi biffer la sous-rubrique b du chiffre 2 des dépenses du compte de capital.

Ce mode de comptabilité, appliqué également par d'autres Administrations suisses, a pour effet d'accroître le solde actif du compte de capital et laisse à la Compagnie la faculté d'affecter aux travaux neufs les montants d'amortissement qui ne doivent pas être utilisés pour le remboursement du capital-obligations et d'en justifier l'existence par la fortune sociale. Cette méthode, non seulement fait disparaître une comptabilité et une gestion un peu compliquées, mais élimine encore tout risque de perte sur différences de cours et intérêts de capitaux que devrait supporter le compte de profits et pertes.

Le *fonds de construction*, formé par l'accumulation du tiers des intérêts des capitaux disponibles pendant la période de 1882 à 1887, n'a pas varié durant l'exercice écoulé et accusait le 31 décembre 1892 une situation de

fr. 1,114,902. 25

Le **compte de capital** a subi les modifications suivantes:

Le solde actif de ce compte était fin décembre 1891 de	fr.	4,841,797. 22
En ajoutant à cette somme le montant affecté aux constructions inachevées à la date ci-dessus et dont par conséquent le compte de construction n'était pas encore débité, soit	fr.	10,099,297. 03
ainsi que le fonds d'amortissement alimenté jusqu'à fin 1891 et qui suivant l'article additionnel (ratifié le 24 décembre par le Conseil fédéral) au procès-verbal des conférences sur la détermination du compte de construction du Gothard, daté du 8 avril 1885, doit être sorti des dépenses à amortir et colloqué aux recettes du compte de capital, soit	„	350,592. 61
on obtient le solde total du compte de capital au 1 ^{er} janvier 1892	fr.	15,291,686. 86
Durant, l'exercice écoulé, ce solde s'est encore accru:		
par la prise d'obligations 4 % val. nom. de	„	3,271,000. —
(en suite de la conversion des obligations 5 % en 4 %)		
„ l'émission d'obligations 4 % de l'emprunt de 100 millions	„	4,000,000. —
„ prélèvements sur le produit de l'exploitation	„	283,952. 49
„ produit de ventes et remboursements	„	69,240. 86
(y compris le report ultérieur de fr. 5,495. 41 pour 1891).		
total	fr.	22,915,880. 21

De cette somme il a été dépensé :

amortissement et remboursements de capitaux	fr.	3,112,000. —
à la charge du compte de construction (travaux neufs achevés en 1892)	„	467,160. 83
pertes et faux-frais	„	326,306. 12
dépréciation de matériel et d'installations	„	22,128. 79
solde total au 31 décembre 1892	fr.	18,988,284. 47

Après déduction des sommes dépensées pour travaux neufs inachevés à la clôture de l'exercice et dont le compte de construction ne peut encore être débité, soit	„	14,344,344. 31
il reste un solde actif au 31 décembre 1892 de	fr.	4,643,940. 16

Bien que la seconde voie de la section Airolo-Faido soit exploitée depuis le 1^{er} octobre 1890 déjà, le coût de ces travaux est encore compris dans la somme de fr. 14,344,344. 31, parce qu'il existe actuellement, au sujet de cette dépense, des divergences de vues entre le Département fédéral des chemins de fer et notre Administration.

La rubrique „dépréciation de matériel et d'installations“ renferme les positions suivantes:

1. valeur de l'ancien appareil de centralisation des aiguilles, signaux, etc., de la station de Schwyz, qui a été remplacé par un appareil neuf lors de la pose de la voie rectiligne	fr.	1,712. —
2. coût du pavillon devenu superflu de l'appareil de centralisation de la station de Schwyz	„	1,284. 47
A reporter	fr.	2,996. 47

	Report	fr.	2,996. 47
3. valeur de l'ancien appareil de manœuvre des aiguilles à la station de Fluelen, supprimé à la suite de l'installation d'un appareil de centralisation		„	359. 80
4. coût de l'ancienne fontaine et des anciennes latrines de la station d'Altdorf, devenues superflues par suite du raccordement à la canalisation de la localité		„	1,050. —
5. coût de la partie (détruite par un glissement) du mur de défense au-dessus de l'embouchure nord du tunnel de Polmengo		„	1,850. —
6. coût de la halle de grande vitesse avec annexe, détruite par l'incendie de Chiasso le 20 février 1892	fr.		45,994. 93
moins: l'indemnité fournie par la Société d'assurance „La France“ à Paris		„	32,200. —
7. coût de la ligne télégraphique aérienne entre la sortie du tunnel du Kirchberg et l'entrée du tunnel du Naxberg près Wasen; cette ligne était superflue depuis la pose du câble et a été démolie		„	532. 96
8. coût de la ligne télégraphique aérienne de la maisonnette n° 112 à la station de Bodio; cette ligne a été remplacée par un câble le long des Sassi grossi		„	520. 82
9. amortissement, par suite d'un jugement du Tribunal fédéral du 21 novembre 1891, des frais de transport calculés en trop pour les matériaux destinés aux travaux neufs		„	1,023. 81
	total	fr.	<u>22,128. 79</u>

Quant aux produits de ventes et remboursements (recettes du compte de construction), nous ajouterons à titre de renseignement que la somme de fr. 69,240. 86 se décompose comme suit:

produit de la revente de terrains		fr.	1,394. 47
transfert au compte d'exploitation de dépenses de construction afférentes à l'exercice 1891 (suivant accord intervenu avec le Département des chemins de fer)		„	1,457. 12
fr. 4,038. 29 relatifs à la seconde voie, soit aux constructions inachevées, ont été mis à la charge du compte d'exploitation.			
amortissement de la valeur des 4 wagons			
G B F 1610 détruit le 29 août 1890 à Capolago		„	3,007. 50
G B K 2135 „ „ 10 décembre 1891 sur le réseau du Nord- Est Suisse		„	3,725. 81
G B L 4092 „ „ 29 avril 1892 sur les chemins de fer badois		„	2,686. 97
G B K 2103 „ „ 24 septembre 1892 à la station de Sisikon		„	3,725. 81
amortissement de la halle de grande vitesse incendiée à Chiasso le 20 février 1892		„	45,994. 93
cession d'objets d'inventaire au dépôt de denrées alimentaires à Bellinzone		„	298. —
plus: les positions 1, 2, 4, 5, 7 et 8 figurant à la rubrique „dépréciation de matériel et d'installations“ au total de		„	6,950. 25
	somme égale	fr.	<u>69,240. 86</u>

Avant de passer à l'exposé des cautionnements et du compte de profits et pertes, nous ne saurions nous dispenser de dire quelques mots des moyens financiers dont notre Compagnie aura prochainement besoin pour remplir ses engagements en matière de travaux neufs.

Par suite des retards apportés à l'exécution des lignes d'accès, la situation générale s'est modifiée à plusieurs points de vue et nous nous sommes trouvés en face de nouvelles exigences.

1. Notre trafic accuse d'année en année une augmentation si notable que nous sommes obligés de prendre tant sur la ligne même que dans les gares des mesures de tout genre propres à assurer et à accélérer la marche des transports. Comme le montrent nos rapports de gestion publiés depuis l'ouverture de l'exploitation, nous avons déjà beaucoup fait: exécution de travaux de défense, endiguements de torrents, corrections de rivières, extension et transformations de gares, augmentation des lignes télégraphiques, complètement du parc des locomotives, des voitures et wagons, etc.; mais nous ne pourrions nous soustraire à l'obligation de faire ultérieurement encore davantage, attendu qu'une de nos tâches principales consiste à donner à la circulation du trafic toute la sécurité et toute la célérité possibles; notamment en ce qui concerne le service des voyageurs, il faut que nous puissions offrir au public le confort et les facilités que présentent les voies concurrentes.

2. Au cours de l'exécution de la seconde voie, le programme des travaux a subi, comme on sait, des modifications sur certains points. Le délai d'achèvement a été abrégé de 3 ans et 4 mois; pour la superstructure, on a substitué aux rails de 36 et 42 kg par m courant des types de 46 et 48 kg; les ponts également ont été considérablement renforcés suivant l'ordonnance promulguée dans l'intervalle par les Autorités supérieures. Il résulte de tout cela que le devis primitif présente une insuffisance que nous évaluons à un million de francs.

3. Le devis primitif des lignes d'accès au nord accuse également une insuffisance due à l'établissement des plans détaillés par les sections de Lucerne et de Zoug, et au fait connexe qu'il a fallu tenir compte d'un grand nombre de demandes émanées des Autorités et des particuliers; le surcroît de dépense s'élèvera de ce chef à environ fr. 2,500,000.—

4. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le Conseil fédéral a réclamé la transformation de la gare de Lucerne et des lignes d'accès jusqu'à la Sentimatte. En sa qualité de propriétaire de la gare, le Central Suisse demande maintenant que les Compagnies cojouissantes fournissent chacune une quotité du coût des travaux proportionnelle à leur trafic. Il ne sera guère possible de nous opposer à cette demande et comme le coût de construction est devisé approximativement à fr. 9,000,000 il en résulte que la quotité incombant à notre Administration doit être prévue à un chiffre assez important.

Comme on sait, l'augmentation du capital de construction de la Compagnie du Gothard a été réglée par la résolution de l'Assemblée générale du 22 novembre 1890 en ce sens que le capital-actions est porté à 50 millions, qu'en outre l'Administration contractera un emprunt de 4 millions de francs rapportant un intérêt de 4% au maximum; ces obligations doivent être amorties en principal et en intérêt au plus tard dans le même délai que les obligations 4% de l'emprunt de 100 millions et par voie d'annuités; cependant la Compagnie conserve la faculté d'augmenter dès l'année 1894 l'amortissement ou même de rembourser la totalité de l'emprunt moyennant dénonciation d'au moins six mois à l'avance. Pour ces nouvelles obligations il sera constitué une hypothèque de premier rang sur les lignes Zoug-Walchwył-Goldau et Lucerne-Kussnacht-Immensee, avec cette réserve qu'il pourra être émis encore 6 autres millions de même rang et de même hypothèque sur ces lignes.

Ce plan financier a reçu exécution, pour autant qu'il s'agit de l'augmentation du capital-actions; 5 millions ont été versés en 1891 et le second versement de 50 % échoit le 1^{er} janvier 1894.

Il en est autrement de l'émission d'obligations nouvelles. En première ligne, cette opération ne sera pas nécessaire dans le courant de 1893; ensuite il ne sera guère faisable d'émettre, en 1894 ou plus tard, les nouvelles obligations aux conditions rappelées ci-dessus. Nous nous trouvons d'ailleurs en face de la question de savoir si notre emprunt de 100 millions de francs devra être converti l'année prochaine, mais nous ne pouvons encore nous prononcer sur ce point. Dans l'affirmative, il conviendra de choisir une procédure uniforme pour la totalité des ressources nécessaires en obligations et de rechercher et prévoir les moyens de faire face aux besoins à venir.

Aussitôt que la situation sera élucidée, nous vous présenterons nos propositions.

Etat des cautionnements au 31 Décembre 1892.

	Fr.	C.	Fr.	C.
1. Cautionnements et reliquats de garantie d'entrepreneurs, fournisseurs, expéditeurs etc:				
a. en espèces	57,454	97		
b. en papiers-valeurs	935,728	26		
c. par cautions	174,550	—	1,167,733	23
2. Cautionnements de fonctionnaires et employés:				
a. en espèces (retenues sur appointements)	8,282	29		
b. en papiers-valeurs	245,775	—		
c. par cautions	360,500	—		
d. association mutuelle de cautionnements	1,420,000	—	2,034,557	29
3. Dépôts effectués par 22 Administrateurs (art. 41 des statuts); 22×20 actions du Gothard de fr. 500. — val. nom.			220,000	—
4. Cautionnement de MM. les Frères Reitzes à Vienne pour la prise des actions nouvelles, émission de 1891			2,500,000	—
			<u>5,922,290</u>	<u>52</u>

Les cautionnements en espèces des entrepreneurs, chiff. 1^a (moins les reliquats de garantie) excédant fr. 100. — portent intérêt à 3 1/2 % l'an.

Les cautionnements de service (chiff. 2^a) accumulés au moyen de retenues sur les appointements sont placés à intérêt à la Banque cantonale de Lucerne; chaque déposant a son livret spécial. Lorsque le montant des cautionnements atteint le chiffre réglementaire, les livrets sont placés au dépôt des cautionnements réels (papiers-valeurs, chiff. 2^b).

L'Association mutuelle de cautionnements des fonctionnaires et employés (chiff. 2^a) comptait au 31 décembre 953 membres; le dépôt s'élevait à cette date à fr. 9,000. — (le minimum comporte, à teneur de l'art. 10 des statuts approuvés par la Direction, 2 ‰ de la somme totale des cautionnements se montant à fr. 1,420,000. —, soit fr. 2,840. —; ces fr. 9,000. — se composent de 5 obligations de la Banque cantonale de Lucerne; ces titres se trouvent au dépôt des valeurs de la Compagnie.

Compte de profits et pertes. Dans la dernière Assemblée générale, nous avons informé nos actionnaires que le Conseil fédéral avait pris au sujet de nos comptes et bilans de l'exercice 1891, l'arrêté suivant:

„Dans le compte de construction de 1891 du chemin de fer du Gothard est comprise pour „frais de transport calculés en trop et pour quelques autres articles, une somme de fr. 5,495. 41, „dont il faut exiger l'amortissement à la charge de l'exploitation. Conformément à sa demande du „8 juin courant, l'Administration est autorisée à diminuer de ce montant le solde de l'année précédente „qui figurera dans le compte de profits et pertes de l'exercice 1892.“

Nous avons fait observer à cet égard que cette diminution des dépenses de construction était le résultat de pourparlers entre le Département des chemins de fer et notre Administration; que de ladite somme fr. 4,534. 14 concernaient les frais de transport de matériaux destinés à la construction et que le reste, fr. 961. 27, se répartissait sur 17 positions du compte de construction.

Pour le reste, aucune objection de fond n'a été formulée contre les comptes et le bilan. Afin de mettre à exécution l'arrêté fédéral non contesté par l'Assemblée générale, nous avons fait les écritures nécessaires et réduit le chiffre du *Solde au 31 décembre 1891*.

Quant à la rubrique „*Excédent des recettes d'exploitation*“ nous renvoyons à notre exposé sur le compte d'exploitation, chapitre IV, lettres C et D.

Le *Produit des capitaux disponibles* accuse tout naturellement un chiffre de beaucoup inférieur à celui de 1891, parce que ce dernier renfermait une recette exceptionnelle et que le rendement de 1892 a été défavorablement influencé par la faiblesse du rendement d'intérêt; la recette nette de cette rubrique se monte à fr. 547,949. 11, qui se subdivisent comme suit:

intérêts des capitaux alloués aux fonds de renouvellement et de réserve	fr. 298,750. 48
bénéfice réalisé sur le compte d'effets et valeurs	„ 40,168. 25
intérêts de capitaux disponibles	„ 209,030. 38

Sous le chiffre 3^a nous avons inscrit notre part de bénéfice, fr. 286,370. 62, à teneur de la convention des 21/22 octobre 1883 avec le Consortium; ainsi qu'il est dit ailleurs, cette convention a expiré le 31 décembre 1892, circonstance qui a nécessité à cette date l'établissement du décompte des bénéfices réalisés. D'après la situation que nous a soumise l'Administration gérante, la Société d'escompte à Berlin, le gain total s'est élevé pour la Compagnie du Gothard à M. 577,632. 96; cette somme comprend toutefois M. 45,702. 20 représentant l'intérêt à 3% des acomptes qui nous ont été payés, savoir M. 300,000 en 1888 et M. 200,000 en 1892; outre ces versements, nous avons encore reçu en réalité le 31 décembre 1892 M. 31,930. 76, de sorte que le bénéfice effectif se monte à M. 531,930. 76 et que, pour l'année comptable écoulée, M. 231,930. 76 ou fr. 286,370. 62 doivent figurer aux recettes.

L'emploi de ce bénéfice est réglé par l'accord intervenu en 1887 avec les Autorités fédérales. A la suite des négociations qui durèrent de 1885 à octobre 1887 à l'occasion de la première augmentation du capital-actions et au cours desquelles les divers points de vue furent débattus à fond, le Conseil fédéral avait, dans son arrêté du 21 octobre 1887 sur l'augmentation du capital social, statué entre autres ce qui suit:

„1) La disposition de l'arrêté du 8 mai 1883, d'après laquelle le tiers des intérêts du reste du „fonds de construction doit revenir à ce fonds, est rapportée à la condition que le capital-actions de „la Compagnie du Gothard soit augmenté de 6 millions de francs et que les travaux de la seconde „voie entre Erstfeld et Biasca soient poussés et exécutés en conformité des délais fixés par le „Conseil fédéral.

„2) En revanche la Compagnie du Gothard est tenue d'affecter au fonds de réserve, en sus des versements statutaires et jusqu'à ce qu'il ait atteint le chiffre de 2 millions de francs, les recettes spécifiées ci-dessous :

- „a) le bénéfice de cours que la Compagnie réalise chaque année sur le compte d'effets et valeurs;
- „b) le bénéfice de cours que la Compagnie réalisera en vertu de la Convention consortiale „des 21/22 octobre 1883.“

Ici, le chiffre 2. b. a seul une importance particulière, attendu qu'il qualifie ce gain de recette et en fixe l'emploi. Nous vous avons déjà fait connaître qu'au 31 décembre 1892 le fonds de réserve n'accusait plus le maximum statutaire, vu qu'il est grevé d'une dépense de fr. 84,492. 61 pour les accidents de Mœnchenstein et de Zollikofen. Cette somme doit être dans tous les cas restituée au fonds, mais nous estimons qu'il y a lieu de faire plus encore. Ainsi que nous l'avons exposé d'autre part, ces catastrophes chargent le fonds de réserve en réalité de sommes beaucoup plus élevées; quoique celles-ci ne fussent pas encore définitivement déterminées à la date du 31 décembre 1892 et ne puissent par conséquent être portées en compte, il n'en est pas moins vrai qu'elles aussi grevent d'ores et déjà le fonds en question. C'est pourquoi nous avons alloué à ce dernier la totalité du reliquat du bénéfice de la conversion et nous sommes d'avis que cette manière de procéder non seulement est recevable, mais qu'elle s'impose, quand bien même ce fonds présenterait temporairement une situation supérieure à son chiffre maximum.

Les *Intérêts pour capitaux employés à la construction de nouvelles lignes* ont été calculés comme jusqu'ici à raison de 4%; la section Faido-Biasca ayant été, vers la fin de mai, livrée à l'exploitation sur toute son étendue, le service des intérêts de construction a cessé à cette époque, conformément à ce qui avait été convenu avec les Autorités fédérales. D'autre part, le capital de construction afférent à la section Erstfeld-Göschenen a dû être rémunéré durant l'année entière.

Quant à la rubrique 6, *Sommes prélevées sur les fonds spéciaux*, nous avons déjà donné ailleurs les indications nécessaires.

Sous chiffre 7, *Recettes diverses*, nous avons rubriqué fr. 244,235. 40, montant de la prime réalisée sur la III^e émission d'actions, le Conseil fédéral nous ayant demandé par lettre du 20 juin 1892 que cette somme soit justifiée au compte de profits et pertes. Ainsi qu'il est dit plus haut, nous avons disposé d'une partie de cette prime. Le reliquat de fr. 128,881. 69 sera mis en réserve jusqu'à nouvel avis, puisqu'il ne peut être affecté au service du dividende (voir chiffre 8 des dépenses).

En ce qui concerne les *Dépenses* du compte de profits et pertes, une partie des rubriques a été traitée dans un autre chapitre et le reste ne nous suggère aucune réflexion particulière.

Le *Service des emprunts consolidés* à 5 et à 4% a exigé une somme de fr. 3,955,336. 35. Le Consortium chargé de la conversion a eu à nous bonifier pour la dernière fois le 31 décembre 1892 la quote de 0,434% des obligations 5% en circulation, soit un montant de fr. 10,114. 90.

En ce qui concerne la position 6, *Sommes affectées à des amortissements, etc.*, nous nous bornons à rappeler nos précédentes communications sur ce point; le titre actuel de la sous-rubrique b „fonds d'amortissement“ est remplacé par „dépenses à amortir“, puisque jusqu'à nouvel ordre ce fonds a cessé d'exister.

Le total des recettes se monte à	fr. 8,807,425. 55
Le total des dépenses se monte à	„ 5,992,761. 43
Reste à la disposition des actionnaires	fr. 2,814,664. 12

Afin de conserver au taux des dividendes une certaine stabilité et régularité et dans le but surtout de prendre les précautions nécessaires pour le cas où notre manière de voir sur le compte de construction relatif à la seconde voie ne serait point partagée par les Autorités (page 11), nous vous proposons la distribution d'un dividende de 6 1/2 %, soit de fr. 32. 50 par action, ce qui impliquerait le report à compte nouveau d'une somme de fr. 214,664. 12.

Nous terminons notre rapport en vous présentant les propositions suivantes :

1. Les comptes annuels de l'exercice 1892 ainsi que le bilan de la Compagnie du Gothard arrêté au 31 décembre 1892 sont approuvés et il est donné à l'Administration (Conseil d'administration et Direction) décharge de sa gestion pendant l'exercice susmentionné.

2. Sur le produit net de l'exercice 1892, il est distribué un dividende de 6 1/2 % équivalant à fr. 32. 50 par action; le reste, soit le solde actif du compte de profits et pertes se montant à fr. 214,664. 12, est reporté à compte nouveau de l'exercice 1893.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Lucerne, le 20 Mai 1893.

Au nom de la Direction
du Chemin de fer du Gothard,

Le Président:
S. Stoffel.

Le 1^{er} Secrétaire:
Schweizer.

Au nom du Conseil d'administration
du Chemin de fer du Gothard,

Le Président:
J. J. Schuster-Burckhardt.

Le Secrétaire:
Schweizer.

